



ASSOCIATION DES CAVALIERS DE DUMBÉA

Concours Equifun N° 2626 702
Concours CSO Club N° 2626 701



Président du concours : Sarah PELLETIER

Président du Jury : Emmanuelle GAYA

Chef de piste et assesseurs : Thibaut DAMAS

Commissaire au Paddock : Peggy DAVAL

Terrain de détente : carrière de sable 20 X 60

Terrain de concours : carrière de sable 60 X 60 **sur le site du centre équestre du Yala Ranch**

Montant de l'engagement 15 euros

Dimanche 05 avril 2026

- **Reconnaissance libre, commune épreuves n°1 à 4**

08h30* : 1^{er} partant

Equifun

Epreuve n°1 : Club equifun – 60 cm

Epreuve n°2 : Club Pony Cadet individuel – 60 cm

Epreuve n°3 : Club Pony Minime individuel – 50 cm

Epreuve n°4 : Club Pony Benjamin – 40 cm



CSO Club

- **Reconnaissance épreuve n°1**

Epreuve n° 1 : Club 4 Grand Prix individuel – 60 cm (Barème A, sans chronomètre)

- **Reconnaissance commune épreuves n° 2 et 3, puis reconnaissance commune épreuves n°4 et 5**

Epreuve n° 2 : Préparatoire – 65 cm – Barème A, sans chronomètre sans barrage

Epreuve n° 3 : Club 3 Grand Prix individuel – 70 cm (Barème A à Temps différé)

Epreuve n° 4 : Préparatoire – 75 cm - Barème A, sans chronomètre sans barrage

Epreuve n° 5 : Club 2 Grand Prix individuel – 80 cm (Barème A à Temps différé)

- **Reconnaissance commune épreuves n° 6/7/8/9/10**

Epreuve n° 6 : Préparatoire – 85 cm - Barème A, sans chronomètre sans barrage

Epreuve n° 7 : Club 1 Grand Prix individuel – 90 cm (Barème A sans chronomètre à barrage immédiat)

Epreuve n° 8 : Préparatoire – 95 cm - Barème A, sans chronomètre sans barrage

Epreuve n° 9 : Club Elite Grand Prix individuel – 100 cm (Barème A sans chronomètre à barrage immédiat)

Epreuve n° 10 : Préparatoire – 110 cm - Barème A, sans chronomètre sans barrage



***Horaires à actualiser en fonction du nombre de partants**

Les remises des prix auront lieu à l'issue de chaque épreuve.

Les chiens sont interdits / Box et paddock mis à disposition / La buvette sera assurée sur place

Attention, tous les chevaux entrant sur le site du concours devront être à jour de leur contrat d'engagement annuel pour la participation de chevaux à une manifestation publique « contrat d'engagement Vêto », tel que l'impose la réglementation en vigueur (Délibération n°315 du 22/07/1992).